lui aurait été *refusé*. Mais ce sont là des faits qui ont besoin de confirmation. L'heure décisive est proche, mais elle n'a point encore sonné.....

Le Mazzini de la Hongrie, Kossuth, a adressé aux Maggyars en particulier et à l'Europe en général, une proclamation dans laquelle il cherche à établir que la liberté du monde sera sauvée ou perdue sur les champs de bataille de la Hongrie. Cela peut être vrai mais nos révolutionnaires ont perdu chez nous la cause de toutes les révolutions. On ne porte guères à cette lutte des Hongrois qu'un intérêt de curiosité, et pourtant elle est pleine de péripéties émouvantes. Après avoir paru menacés d'une ruine prochaine, les Maggyares ont fait tourner en leur faveur la roue de la fortune par leur valeur héroïque et leur habileté stratégique. Gorgey a échappé aux forces supérieures qui avaient cherché à le cerner près de Comorn ; et s'il rejoint Dembinski, leurs corps d'armée réunis peuvent écraser les Russes et les Autrichienne en détail. Dans le Sud, le général Bem a fait essuyer des pertes considérables au Ban Jellachich, dont l'étoile ja lis si brillante a pâli devant celle du héros polonais. Le triomphe des armées impériales ne sera donc ni aussi prompte, ni aussi facile qu'on l'avait espéré à St. Pétersbourg et à Vienne.

Les sérieux embarras que cette guerre cause à l'Autriche se compliquent des difficultés qui sont sur le point de renaître entre elle et le Piémont d'une part, et la Prusse de l'autre. Celle ci a remis sur le tapis ses prétentions à l'unitée et à la suprématie germaniques, depuis la prise de la forteresse de Rastadt, qui s'est rendue le 23 juillet. L'Autriche résiste à ces prétentions, appuyée sur la Bavière à le Wurtemberg : mais comme si elle n'avait point assez des Prussiens et des Maggyares, elle semble vouloir pousser les Piémontais à quelque extrémité. On s'était trop hâté en annonçant que leurs plénipotentiaires s'étaient enfin mis d'accord et avaient signé un traité de paix. La difficulté financière a été résolue. Le Piémont consent à payer 75 millions de francs pour frais de guerre, mais on n'a pu s'entendre sur d'autres points très importans, tels que l'amnistie pour les Lombardo-Vénitiens, exigée par le Piémont et refusée par l'Autriche, la restitution de Monaco, Mantoue et Roquebrune à Son Altesse Florestan IV ou V, et l'ailliance commerciale et politique des deux puissances alliance qui ferait de l'armée piémontaise l'avant-garde de l'armée autrichienne. Les journaux de l'opposition supposent charitablement que si le Piemont persiste dans un *refus qui peut* amener une reprise d'hostilités, il n'a aucun appui à attendre du gouvernement français. En réponse à ces suppositions, je dois dire que le célèbre abbé Gioberti était venu demander naguères à notre cabinet si le Piémont pouvait compter sur son secours, une armée de 75,000 hommes avait été mise à ses dispositions, sur-le-champs et sans hésitation, mais cette offre fut rejetée par M. Pinelli, le membre le plus influent du ministère sarde. Ce fut ce refus qui amena la retraite de l'abbé Cioberti. C'était la seconde fois que la France tendait la main au Piémont et que celui-ci la repoussait par un sentiment d'amour-propre aveugle ou de défiance plus aveugle encore. Le rôle de dévouement est une des éternelles traditions de la France, comme l'ingratitude est une des éternelles traditions de ses obligés.....

On a craint de voir se renouveler les hostilités entre l'Autriche et le Piémont, qui ne pouvaient s'entendre sur les conditions d'un traité de paix. Mais une dépêche télégraphique annonce, ce matin, que le gouvernement piémontais a accepté l'ultimatum du maréchal Redetski. Maintenant ce ne sera plus contre les Autrichiens qu'il aura à se défendre, mais contre les clameurs de la presse et des chambres de Turin. F. GAILLARDET.

DISCOURS DE M. THIERS SUR LA PRESSE.

Dans notre numéro du 27 juillet dernier, nous esquissâmes succinctement les pernicieux effets de la presse sur l'ordre religieux et social.—Nous ne pouvons mieux compléter aujourd'hui cet article qu'en reproduisant les passages les plus saillants d'un discours prononcé par M. Thiers, à l'assemblée législative de Paris, le 24 juillet. Les opinions antécédantes de l'orateur doivent contribuer à nous le rendre plus intéressant encore et moins suspect.

Séance du 24 juillet.

A une heure la séance est ouverte... *M. le Président* (*Dupin aîné*). L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la loi de la presse. La parole est d'abord à M Pierre Leroux dont le discours est prononcé au milieu des rires et du tumulte. Mais lorsque le président annonce que le tour de M. Thiers est venu, il se fait un profond silence et un mouvement universel d'attention :

M. THIERS.—" Citoyens représentants, depuis que je siége dans les assemblées de la république, je me suis toujours imposé un principe de conduite, c'est de ne monter à cette tribune que lorsqu'il s'agissait de questions tellement générales, tellement sociales, si j'ose dire, tellement étrangères à toutes les formes du gouvernement, qu'il y avait pour nous tous, je ne dirai pas un droit égal, le droit est le même pour nous tous, mais une convenance égale à nous en mêler.

Lorsqu'il s'est agi de questions de circonstances, j'ai laissé aux hommes de circonstance, moi, homme du passé, comme on m'appelle, j'ai laissé aux hommes du présent le soin de les traiter.

Cette fois, cependant, vous conviendrez que ce qu'on appelle les hommes du passé ont été si directement, si fréquemment provoqués, qu'il y aurait pu y avoir, dans d'autres occasions, mauvaise grâce à parler.

Je vous demande donc, quoique la discussion se soit déjà bien prolongée, la permission de vous apporter mon avis sur la loi qui vous est soumise. Assurément on a donné à mes amis et à moi le droit des récriminations. Je n'en abuserai pas. Cependant je demande la permission d'en user à quelque degré, sans manquer envers aucun de mes collègues aux égards que je leur dois : mais on a essayé de nous dire des vérités ; j'essaierai d'en dire à mes adversaires ; le pays, l'assemblée jugera lesquelles sont les plus vraies de ces vérités. (*Mouvement.*)

Quant à moi, si j'atteins mon but, je vous prouverai qu'il y a, indépendamment des formes de gouvernement, des principes de conservation nécessaires, nécessaires aux républiques comme aux monarchies, auxquelles il faut revenir sans cesse quand on veut exister quand on veut vivre. Ainsi, je vous prouverai peut-être que, tandis que vous êtes si irrités contre ce que vous appelez les nouvelles lois de septembre, vous, l'année dernière, en pleine assemblée constituante, vous avez laissé passer les lois de septembre de la main de qui ? de M. Marie, votre ami. (Interruption à gauche.)

UN MEMBRE à gauche. Il n'est pas notre ami !

M. LE PRESIDENT. Ce n'est pas une question qu'on vous adresse, c'est un fait qu'on rappelle.

M. THIERS. Elles ont passé de la main de qui ? de la main de M. Marie, avec l'approbation de qui ? de M. Jules Favre. C'est lorsque vous avez délibéré et voté la loi du 11 août.

Et ce n'est pas une seule fois, Messieurs, que vous avez emprunté au passé ses lois. Je vous prouverai peut-être que, depuis dix-huit mois, toutes les fois que vous avez voulu être dans une politique possible, exister, vous défendre, défendre la France avec vous, vous avez été obligés de vivre d'emprunts.

Eh bien, Messieurs, pour nous entendre, pour arriver à ce but de vous prouver qu'il y a des principes nécessaires, il faut que vous me permettiez, je tâcherai de ne pas abuser de votre attention, il faut que vous me permettiez de vous exposer quelques principes. Je tâcherai de le faire en termes brefs, concis, mais bien positifs.

Dans mon opinion, et j'espère que peut-être bientôt, dans l'opinion de tous les hommes qui m'écoutent, ou de la plupart, il est certain, incontesté et incontestable, qu'il ne peut y avoir aucune liberté illimitée. La liberté illimitée, savez-vous ce que c'est ? C'est la société barbare. Là où il y a un plus fort qui opprime les autres ce plus fort a une liberté illimitée ; mais les faibles n'ont pas de liberté, il y a de moins dans leur liberté à eux tout ce qu'il y a de plus dans la liberté du plus fort. Ce plus fort, à son tour, trouve un plus fort qui l'opprime et qui jouit à son tour de sa liberté illimité, et quand les hommes, par des expériences réitérées, se sont aperçus que la société devient ainsi un échange de violences, on pose des limites à la liberté de l'autre : les lois naissent et la *société civilisée* avec elles. Ceci est tellement clair, tellement évident, que personne ne le niera.

AGAUCHE. Nous sommes d'accord !

M. THIERS. Tant mieux ! Suivez-moi avec quelques indulgence, et peut-être, de déducion en déduction, vous amènerai-je à partager mon opinion ; cela n'est pas probable, mais essayons. (Hilarité.)

Il n'y a pas, dis-je, de liberté illimitée ; la société civilisée, c'est la société de la liberté limitée, la liberté des uns limitée à la liberté des autres.

J'arrive tout de suite à la question qui nous occupent. En matière de presse, peut-il y avoir une liberté illimitée ?

Il faudrait, pour le soutenir contre moi, me dire qu'on ne peut pas faire à autrui autant de mal avec la pensée avec la parole, avec l'écriture qu'avec son bras ; il faudrait supposer une société grossière et avilie pour imaginer qu'Outrageant un homme on ne lui fasse pas autant de mal qu'en le frappant.

Si donc la parole peut-être une arme aussi redoutable que le bras, il faut bien, en vertu du même principe, arrêter, limiter cette liberté de se servir de sa pensée, de sa parole, de sa plume, il faut la limiter comme toutes les libertés, à la liberté d'autri.

Nous sommes encore d'accord, j'imagine, puisque par sa pensée, par sa parole, par sa plume, on peut faire autant de mal que par les actions les plus violentes ; il faut bien, dans l'intérêt des citoyens, dans l'intérêt de tous et de chacun, des limites.

Jusqu'ici, nous voilà d'accord.

Mais, me dira-t-on, faites un pas de plus. Si on défend les individus, ne défendra-t-on pas l'Etat ? Non, me dira t-on peut-être ; après tout, on n'a pas le droit de se mêler des affaires de son voisin et de les discuter, mais on a le droit de discuter les affaires du gouvernement, qui sont les affaires de tous, et là naît la difficulté. Oui, on accorde facilement qu'il ne faut pas outrager son voisin, parce qu'on n'a ni droit ni intérêt à discuter ses affaires ; mais l'Etat, c'est à dire le Gouvernement, on a intérêt, droit à le discuter ; là est la difficulté, je le reconnais.

Mais voyons si nous nous entendrons dans la limite aussi. Oui, vous avez le droit de discuter le gouvernement, de discuter ses actes sans limites ; vous n'avez pas le droit, je vais essayer de vous le démontrer, de faire ce qui peut renverser le gouvernement. Là est la limite pour nous : discuter les actes sans limite. Oh ! si je vous disais ce qu'on nous a dit lorsque le gouvernement représentatif a commencé à s'introduire en France, lorsqu'on n'était pas encore familiarisé avec les principes de la vraie liberté des gouvernements représentatifs ; si je vous disais : Oui, on discutera les actes, mais on les discutera avec mesure, avec modération, avec raison ; on n'injuriera pas, on ne calomniera pas. Si je disais cela ; vous auriez droit de me dire ; A ces conditions, la liberté, la vraie liberté n'existerait pas. On discutera donc les actes sans raison, sans mesure, sans justice. Voyez si je vous accorde complètement la liberté de discussion.

Voici un homme qui ne sait rion, qui sort de collége, il ne sait rien (hilarité prolongée), il ne sait rien des affaires d'Etat. Ou bien, il est déjà bien loin du collége, il a traversé toutes les carrières, il a été avocat, médecin, négociant ; il a échoué dans toutes ; il ne connait rien des affaires d'Etat. Eh bien, il va faire la leçon tous les jours aux hommes les plus consommés, qui ont passé leur vie à étudier les affaires d'Etat ; il leur fera la leçon, il les régentera ; il enseignera à celui-là à gouverner, à celui-ci à administrer, à un autre à négocier Cela doit être, car si cela n'était pas, il n'y aurait pas de liberté de discussion pour les actes.

Je vous ai parlé de l'ignorant, je vais vous parler du malhonnête homme.

Voici un homme exclu des fonctions publiques parce qu'il en est indigne. Eh bien, il n'a qu'un désir, c'est de contribuer au renversement ou de l'administration ou du gouvernement, pour avoir des fonctions. Il ne demande que cela, même les plus villes. Il attaquera les hommes les plus élevés, les plus attaché à leur pays, de quoi ? d'ambition.

Il faut que cela soit, car la liberté n'existerait pas.

Je vous accorde donc la discussion des actes, complète ; le sot jugera l'homme d'esprit ; le malhonnête homme accusera l'honnête homme. Il le faut, parce que si cela arrive, souvent il peut arriver aussi et il arrive que des gens habiles, que d'honnêtes gens emploient le même moyen, ce moyen de l'expression de la pensée publique. Il le faut ; cette liberté n'existe qu'à cette condition. Jusqu'ici nous sommes encore d'accord.

Mais si j'accorde complète, entière, jusqu'à la calomnie, la liberté de discussion qui, je le sais bien peut faire du mal, qui au fond, en attaquant les hommes publics n'ébranlera, n'arrêtera que les hommes faibles ; ceux qui auront de la puissance d'esprit et de cœur ne s'arrêteront pas devant les calomnies quotidiennes ; quelques hommes faibles souffriront, s'arrêteront dans leur carrière. C'est comme ces soldats qui ne sont pas propres aux fatigues de la guerre et qui, aux premières journées, restent dans les hôpitaux ; tant pis pour eux ; la société n'est faite que pour les forts. [Très-bien ! très-bien ! —Rumeurs à gauche.]

Eh bien ! la discussion des actes sera donc... (*Interruption*) Oui, j'ai eu tort de dire la société, je voulais dire le gouvernement.

VOIX NOMBREUSES A DROITE. C'est compris. *A Continuer.*

NOUVELLE RELIGIEUSE.

On écrit de Rome, le 20 juillet à l'*Indépendance belge* :

" Que de changements depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur le vous écrire ! C'est à peine si on osait avouer ses sympathies pour les Français, et vous vous rappelez que, pour ma part, j'ai couru un danger assez sérieux parce que je me sentais disposé à saluer, par des acclamations reconnaissantes, l'entré du général Oudinot. Aujourd'hui ce n'est plus ça. On a la conviction que toutes les accusations dirigées par les garibaldiens contre les Français étaient autant de calomnies. Aussi à la méfiance a succédé la plus franche cordialité. C'est à qui leur ouvrira sa maison. Hier, je traversais la *Via del Corso*, j'ai vu deux soldats français dans la boutique d'un marchand de comestibles. Ils étaient assis fort-à leur aise, comme s'ils eussent été là chez eux, et ils causaient de leur mieux avec le maître de la maison, qui riait aux éclats, sans doute de leur français italianisé. Il y a dix jours, un marhand qui eût agi ainsi eût vu sa boutique mise au pillage. Heureux s'il n'eût pas lui-même été victime de la fureur populaire !

" Ce qui n'a pas peu contribué à rehausser la modération de l'armée française, ce sont les découvertes que l'on fait, chaque jour, d'indignités commises par les enragés qui avaient juré que les Romains s'ensevelliraient sous les murs de Rome. Les journaux vous ont dit que le bruit avait couru qu'on avait trouvé un grand nombre de cadavre de prêtres, enterrés dans l'église Saint-Calixte et derrière une chapelle de l'église Saint-Dominique. Le fait n'est que trop vrai. Il est d'ailleurs l'objet d'une enquête.

" En attendant que le résultat officiel en soit connu voici ce qu'on raconte. Les triumvirs avaient fait dresser l'inventaire de tous les vases sacrés qui étaient dans les églises de Rome Quant une fois cet inventaire fut terminé, des commissaires se présentaient au moment où l'on s'y attendait le moins et demandaient qu'on leur livrât immédiatement ces objets pour les porter à la Monnaie, où ils devaient être fondus. Il y eut parfois des erreurs dans la remise des richesses ainsi reclamées. Cela s'explique par la précipitation et le trouble de pauvres prêtres que les menaces et l'appareil millitaire épouvantaient. Mais on n'entrait pas dans ces sortes de considérations, et si tout n'était pas livré sur l'heure, on arrêtait le curé, le doyen en parfois ceux qui se trouvaient là. Quelques prêtres parvenaient à se tirer d'affaire (on cite ceux de l'église de Sainte-Marche) en donnant, ce qu'on ne demandait pas, c'est-à-dire, les ornements d'église, qui avaient bien aussi quelque valeur Tout était de bonne prise.

" Les prêtres ou moines, et même les religieuses arrêtées étaient conduits au palais Farnèse, où ils comparaissaient tantôt devant les membres de la commission des barricades, tantôt devant MM Mazzini et Garibaldi. On interrogeait les prévenus, puis personnes n'entendait plus parler d'eux. On dit qu'ils étaient fusillés le soir, et plus de deux cents personnes ont ainsi péri. Je ne vous garantis nullement les faits, bien qu'ils me soient affirmés par des personnes dignes de foi. Mais je ne veux pas croire à ces atrocités. Au reste le brave général Oudinet veut que l'enquête soit faite avec beaucoup de soin, et si ces bruits, généralement répandus dans Rome, se confirment, il fera faire dans les journaux et dans le *Moniteur français* une publication qui édifiera l'Europe sur tant d'infamies.

" Il y a des églises qui ont été tellement ravagées (celle de Saint-Saxte entre autres), que l'on a été plusieurs jours sans pouvoir y célébrer la messe. Dieu merci ! tout cela se répare.

" Encore un fait en l'honneur des soldats français, qui sont aussi bons, aussi humains que braves.

" Ces jours dernier, un bataillon bivouaquait sur la place Navone. A l'heure du dîner, la place se couvrait de monde ; les uns venaient là par curiosité, d'autres parce qu'ils avaient faim. C'étaient des pauvres du Trastevère qui espéraient attraper quelques miettes du festin. Leur espoir n'était pas trompé. Aucun de ces malheureux ne s'éloignait sans un morceau de pain. Un grand nombre emportait son écuelle de soupe. Cela se passait ainsi tous les jours.

" La population s'est émue de tant de charité, et je vous réponds qu'à l'exception des habitués des cafés et des clubs, on souhaite que l'armée française reste longtemps ici.

" Mais il parait que cela ne fait pas le compte de MM. les Anglais, car on assure qu'ils envoient note sur note à Gaëte pour demander que les Français sortent de Rome le plus promptement possible. Chose étrange ! Les ministres d'Autriche et de Bavière demandent, au contraire, que l'occupation se prolonge. Quant au Pape, il a déclaré que si on voulait achever l'œuvre si bien commencée, il faudrait qu'on laissât dans le château Saint-Ange une garnison d'un régiment d'infanterie de 2,000 hommes effectifs, de deux bataillons de chasseurs de Vincennes, d'un régiment de dragons, et d'un détachement d'artillerie.

" Il demande aussi 2,000 hommes pour rester à Civita-Vecchia.

" Les Anglais connaissent cette double demande, et ils feront tout pour empêcher qu'ils y soit donné suite."

[Traduit du *Tablet de Londres.*]

STATISTIQUE DE LA LOI DES PAUVRES IRLANDAIS.—Un retour présenté au parlement par ordre de Sa Majesté, montre que le grand total des pauvres irlandais secourus durant le premier quartier de la présente année, se monte à 2,260, 145. Le rapport du nombre moyen de ceux qui ont été secourus, avec chaque 100 du recensement de la population de 1841, est de 9-8. La dépense totale, pour le quartier, se monte 546,112. Les récettes générales réunies, pour le quartier finissant au 31 mars provenant de toutes les sources, se sont montées à 485, 5311., dont 37,750l. proviennent de dons. Le montant total des taxes non encore prélevées au 31 mars, était de 588,174l.

LES SŒURS DE MISÉRICORDE, à LIMERICK.—Le 11 juillet l'hon. S. Prendergast Vereker président du Grand Juré de la ville de Limerick, écrivit au Très. Rév. Dr. Ryan, pour lui exprimer la reconnaissance du juré envers les sœurs de miséricorde de cette ville, pour leur incessante charité, surtout pendant que le choléra exerçait sa plus grande fureur à Limerick.

Ainsi, ces admirables filles, de quelque nom qu'on les appelle que le catholicisme seul à la gloire de produire, étonnent également par leur héroïque devouement, toutes les parties du globe où la religion les envoie pour soulager les maux de la pauvre humanité. Ce que ces bienveillantes divinités terrestres se montrent en Europe, en Afrique, en Asie, elles le sont en Amérique. Le Canada bénit les effets de leur tendre charité pendant le règne terrible du typhus de 1847, et il les bénit en 1849, quand il les voit, la nuit comme le jour, au chevet des cholériques, leur administrant avec douceur et sérénité, les soins que leur suggère leur ingénieuse tendresse.

—o—

Samedi, Son Honneur le Juge Day s'est prononcé sur le cas de M. Courtenay, et a permis que l'accusé fût admis à caution.

Nous apprenons que l'hôtel Cyrus, y compris l'ameublement, était assuré pour la somme de £3,600.

La nuit dernière, 5 maisons sont devennes la proie des flammes sur les rues St. Laurent et St. Charles-Borromée. Le feu a originé chez M. Bouray, boulanger, dont cet accident, dit-on, cause la ruine complète. On ignore si la cause de cette destruction de propriété est accidentelle.

Le pompier George Douglass, tué à l'incendie de l'hôtel Donégana, fut inhumé samedi après midi. Quatre cents pompiers, en uniformes et un crêpe autour de bras, accompagnèrent le corps au lieu de la sépultaru

Samedi, un incendie a consumé la maison de M. Murray, cordonnier, à l'encoignure des rues Notre-Dame et St. Gabriel. Une jeune femme du nom de Anne Mc Donald, a perdu la vie dans cette occasion, ayant été asphixiée par la fumée. La cause de cet incendie est enveloppée de mystère.

La rumeur ici, attribue à M. Barthe, greffier de la cour d'Appel, l'article de l'*Avenir*, signé TRÉPASSÉ. Si M. Barthe n'en a pas l'auteur, il désavouera cet écrit dont les doctrines et les sentimens déshonorent la plume qui l'a produit. *Journal de Québec.*

L'*Avenir* trouve si insolente *la question* que nous lui adressons par rapport à M. Barthe, qu'il se dit chargé par ce monsieur de nous déclarer " qu'à une pareille question point de réponse." Nous n'avons rien demandé, ni à l'*Avenir*, ni à M. Barthe ; nous avons simplement dit que la rumeur attribuait à M. Barthe l'article " TRÉPASSÉ," et que s'il n'en était pas l'auteur, il devait le dire, car les doctrines et les sentiments contenus dans cet écrit déshonorent la plume à laquelle ils doivent le jour. Maintenant, qu'il parle ou se taisse, c'est son affaire ; seulement il eût mieux fait de parler, car la rumeur s'est chargée à peu près en certitude pour le public depuis qu'il a fait annoncer qu'il garderait le silence. *J. de Québec du 18 août.*

Ici, comme à Québec, on est persuadé que M. Barthe est l'auteur de l'écrit signé " Un TRÉPASSÉ," malgré les sentiments et les passions au cachet desquelles la production est marquée.

M. Ch. Drolet, avocat, assailli par les émeutiers, est, dit-on, maintenant sauvé, grâce aux soins du Dr. Nelson. Mais, on craint qu'il perde tout à fait l'œil droit.

Deux faux bruits circulaient en ville—que le Maire avait résigné, et que M. Lafontaine en avait fait autant.

CHOLERA.—Nous annonçons avec plaisir qu'à Montréal, ainsi qu'à Québec le choléra a presqu'entièrement disparu.

VENEZUELA.—Nous avons, par des correspondances de Curaçao, des nouvelles du Venezuela jusqu'au 20 juillet environ. Elles confirment les détails précédemment reçus sur la situation chaque jour plus critique du président Monagas. A en croire ces lettres, il n'avait plus ni hommes, ni argent, et l'épuisement de ses finances était tel qu'il ne pouvait trouver moyen d'équiper deux goëlettes, en voie d'armement à Puerto Cabello. Des contributions forcées, levées sur le commerce de la manière la plus arbitraire, n'avaient réussi qu'à grande peine à lui créer de précaires et insuffisantes ressources.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 18 août 1849.

IL a plu à SON EXCELLANCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL de nommer :

JOHN LYNCH, écuyer, de l'Isle des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer.

FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'Isle du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence.

Montréal, 21 août 1849.

BAZAR! BAZAR!

UN BAZAR se tiendra MARDI, le 28 du courant et les jours suivants, à l'Hospice St. Joseph (près du chemin de fer de Lachine), au profit des orphelines et des vieilles femmes du dit Hospice. On prie instamment les personnes bien-veillantes qui auraient quelques objets à donner pour cette occasion d'avoir la bonté de le faire tenir au plus vite, à Delle. LAFERTE, Directrice de l'Hospice, ou bien aux Dames chargées de la direction du Bazar.—20 août.

AVIS AUX INSTITUTEURS

ON a besoin de quatre Instituteurs pour la paroisse de Ste. Elizabeth, Comté de Berthier.

UNE DEMOISELLE qualifiée pour enseigner le français et l'anglais, désire se charger d'une école à la Campagne : s'adresser au Bureau des *Mélanges Religieux*.

Montréal, 21 août 1849.